

DEPARTEMENT DE L'ISERE
Ville de FONTAINE
Police Municipale

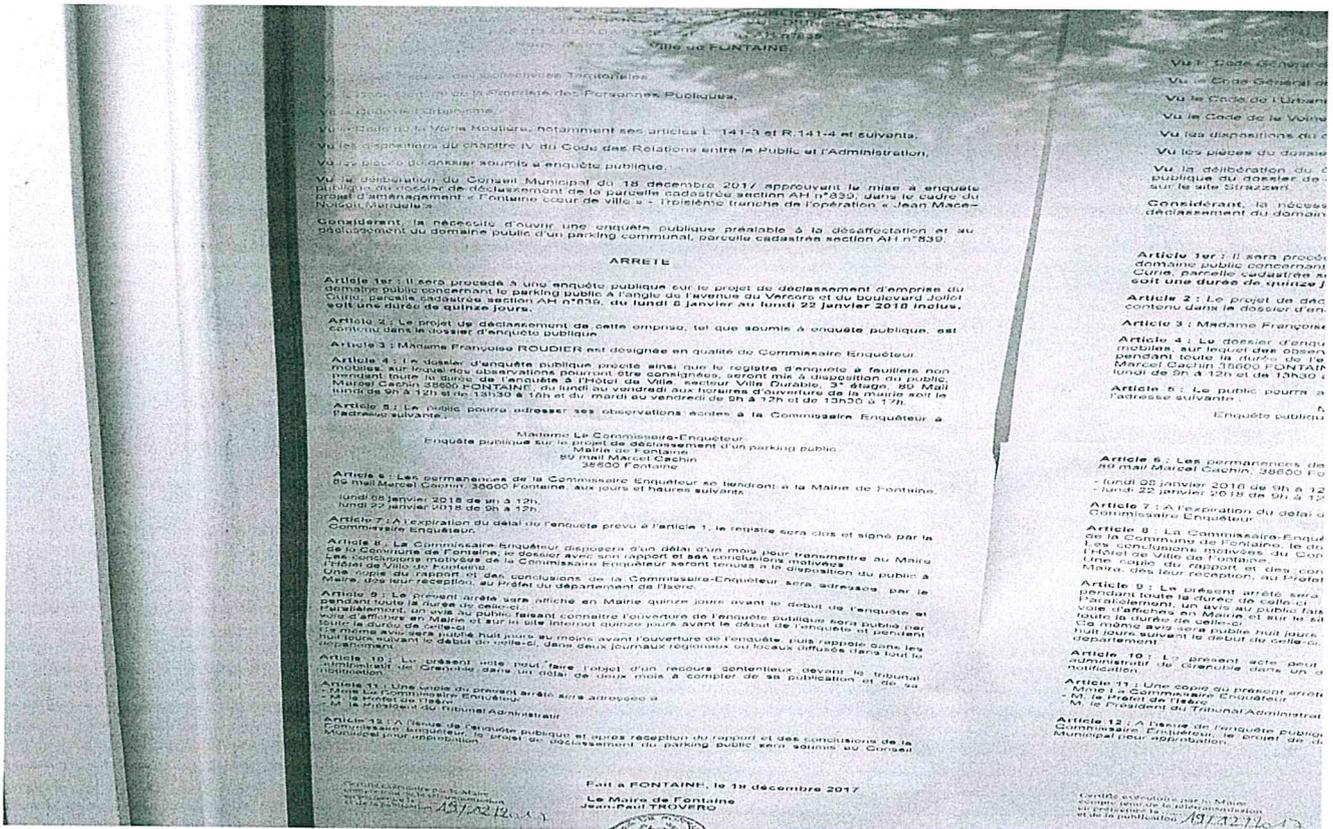
PROCES-VERBAL DE CONSTATATION

L'an deux mille dix sept, le vingtième jour du mois de décembre à quatorze heures trente minutes, nous Sandrine PESTOUR, Brigadier- Chef Principal de Police Municipale à la Ville de Fontaine, nous constatons sur la parcelle cadastrée AH n°839 sise parking situé 39 avenue du Vercors , 38600 Fontaine, propriété de la ville, l'affichage d' un avis d'enquête publique. L'avis est affiché sur barrières installées aux deux entrées du parking (côté boulevard Joliot Curie et côté avenue du Vercors), l'arrêté municipal est affiché en Mairie sur le panneau d'affichage des actes d'urbanisme.

Fait à Fontaine les jours, mois et an que dessus et avons nous PESTOUR Sandrine signé le présent procès verbal de constatation afin de valoir ce que de droit.

Ci joint photos des lieux.

le Brigadier- Chef Principal de Police Municipale
Sandrine PESTOUR





Par arrêté du 19 décembre 2017, Le Maire de Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AH n° 839, situé au 39 avenue du Vercors, correspondant au parking de la MJC « Nelson Mandela ». A cet effet, Madame Françoise ROUDIER a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Fontaine - secteur Ville durable - 3e étage - 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine, du lundi 8 janvier dès 9h jusqu'au lundi 22 janvier 18h. Le dossier sera consultable aux jours et horaires habituels d'ouverture, soit le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Par ailleurs, la Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie (3e étage) à l'occasion de 2 permanences, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 8 janvier de 9h à 12h,
- Lundi 22 juin de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou par mail à l'adresse suivante : enqueteparking.jeanmace@ville-fontaine.fr. Elles peuvent également être adressées par écrit à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Ville de Fontaine, à l'attention de Madame Françoise ROUDIER - Commissaire Enquêteur, 89 mail Marcel Cachin, 38600 Fontaine.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Les résultats de l'enquête visant à poursuivre le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section AH n° 839 seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Fontaine.

Toute personne peut s'informer auprès du Service Urbanisme/Habitat/Foncier de la Mairie au 04 76 28 76 34 ou se référer au site internet de la Ville : <http://www.ville-fontaine.fr/>, rubrique actualité. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire de Fontaine

